

Christina Grab

Von: SSV Info
Gesendet: Freitag, 19. Januar 2024 09:03
An: Christina Grab
Betreff: Initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse » : soutenir la décision du Conseil des Etats

Aux membres de la CEATE-N

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,

Le lundi 22 janvier 2024, votre commission discutera de l'initiative parlementaire (20.433) « Développer l'économie circulaire en Suisse ».

Après l'adoption à l'unanimité par la CEATE-E du projet « Développer l'économie circulaire en Suisse » lors du vote en novembre 2023, le Conseil des Etats lui a emboîté le pas lors de la session d'hiver. Contrairement au Conseil national, le Conseil des Etats maintient le monopole des cantons pour l'élimination des déchets urbains et soutient ainsi la proposition du Conseil fédéral. Selon le Conseil des Etats, une collecte volontaire par des entreprises privées ne doit être possible que si le Conseil fédéral l'autorise spécifiquement pour certaines fractions de déchets. Il s'agit ainsi de garantir que les collectes privées ne cessent pas si elles ne sont plus rentables, par exemple en raison de la fluctuation des prix des matières recyclables, et que les pouvoirs publics doivent alors combler ce vide. Ainsi, les modèles commerciaux innovants dans le domaine de la gestion des déchets ont une chance de se développer sans que la planification et le financement de l'élimination par les cantons et les communes ne soient rendus plus difficiles.

Les associations communales saluent la décision du Conseil des Etats, car elle permet une meilleure planification pour les communes et les villes et réduit considérablement le risque financier. Si le monopole des déchets est assoupli – dans le sens de la décision initiale du Conseil national –, les risques suivants existent pour les communes et les villes :

- Manque de prévisibilité et réduction de l'indemnisation (ou augmentation des taxes) pour les dépenses des communes et des villes.
- Surcroît de travail administratif pour la coordination entre les pouvoirs publics et les acteurs privés.
- Augmentation du volume de trafic en raison des tournées de collecte supplémentaires des prestataires privés.

Dans ce sens, nous vous demandons de suivre le Conseil des Etats et de renoncer à un affaiblissement significatif du monopole des déchets, et donc de supprimer la modification proposée de l'art. 31b.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec notre considération distinguée.

Martin Flügel
Directeur
Union des villes suisses

Christoph Niederberger
Directeur
Association des Communes Suisses

Clemens Baschung
Directeur
Association suisse Infrastructures

Union des villes suisses • Monbijoustrasse 8 • Case postale • 3001 Berne • T: 031 356 32 32 •
info@uniondesvilles.ch • www.uniondesvilles.ch

Association des Communes Suisses • Holzikofenweg 8 • Case postale • 3001 Berne • T: 031 380 70 00
• verband@chgemeinden.ch • www.chgemeinden.ch

Association suisse Infrastructures communales • Monbijoustrasse 8 • Case postale • 3001 Bern • T: 031 356 32 42 • info@kommunale-infrastruktur.ch • www.kommunale-infrastruktur.ch